

Nom - Prénom :

SALLE POLYVALENTE
« LE PRE VERT »
TARIFS DE LOCATION 2019

Date de la manifestation

Adresse :

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2017

<u>Intitulé de la manifestation :</u> UTILISATION Association communale <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>	de Chaillé les Marais	Communauté de Communes Sud Vendée Littoral	hors Communauté de Communes	TOTAL
TARIFS DE BASE DE LOCATION				
Vin d'honneur- Congrès- Réunion - Sans cuisine	140 €	160 €	190 €	
Vin d'honneur –Congrès - Réunion - Avec cuisine	200 €	230 €	300 €	
Mariage-Banquet-Buffer-Bal - Avec cuisine	350 €	450 €	600 €	
Forfait jour supplémentaire salle + cuisine	60 €	80 €	130 €	
Association - Bal - Spectacle - Sans cuisine	140 €	270 €	320 €	
Association / Comité d'entreprise - Avec cuisine	280 €	380 €	500 €	
Association : bar + sanitaires	110 €	180 €	280 €	
Particulier : bar + sanitaires	130 €	180 €	280 €	
Particulier sépulture : bar + sanitaires	80 €	---	---	
Forfait jour supplémentaire bar + sanitaires	30 €	50 €	100 €	
Fête de famille (Baptême – Communion – Anniversaire de mariage...) Avec Cuisine	350 €	450 €	600 €	

DEDUCTION ENTRETIEN GENERAL EN CAS DE 2 LOCATIONS SUR LE	MÊME WEEKEND			
AVEC OU SANS CUISINE	Déduction de 40 €		Déduction de 40 €	Déduction de 40 €
TARIF SPECIAL ASSOCIATIONS COMMUNALES ENTRETIEN GENERAL	2 premières utilisations			
SALLES SANS CUISINE	70 €		-	-
SALLES AVEC CUISINE	100 €		-	-
BAR + SANITAIRES	30 €		-	-
MATERIEL				
Percolateur	10 €		10 €	10 €
Sonorisation	20 €		20 €	20 €
Vidéo-projecteur	30€ par jour de location de la salle		idem	idem
Simple (1 assiette + 1 assiette à dessert + 1 verre+la tasse à café) Par lot de 25	0,20 € x.....		0,40 € x....	0,40 € x
Entier (2 assiettes+1 assiette à dessert+2 verres+la tasse à café) Par lot de 25	0,30 € x		0,60 € x	0,60 € x
La tasse à café – par lot de 25	0,05 € x		0,10 € x	0,10 € x
Forfait d'utilisation des verres du bar	5 €		5 €	5 €
Forfait utilisation des verres (pour vin d'honneur)	100 : 5 € 200 : 10 €	300 : 15 € 400 : 20 € 500 : 25 €	idem	idem
REDEVANCES POUR CONSOMMATIONS D'EAU, ELECTRICITÉ				
Eau et assainissement - Relevé Compteur :				
Avant utilisation : m ³ Après utilisation : m ³				
Total : m ³	4 € xm ³			
Electricité – Relevé Compteur :				
Avant utilisation : kW Après utilisation : kW				
Total : Kw	0.20 € xkW			

MATERIEL CASSE ou PERDU				
Couvert (unité : 0.35 €)				
Verre (unité : 1.20 €)				
Flûte (unité : 1.40)				
Grande assiette (unité : 3.30)				
Petite assiette (unité : 2.15 €)				
Tasse à café (unité : 1.25 €)				
Verre du bar (unité : 1.00 €)				
Pichet (unité : 6.00 €)				
Plateau (unité : 3.20 €)				
Table (unité : 155 €)				
Chaise (unité : 21 €)				
			TOTAL	
<u>DEDUCTION DE L'ACOMPTE</u>				
			TOTAL	
CHEQUE DE CAUTION	250 €	250 €	250 €	250 €
CHEQUE CAUTION CUISINE	400 €	400 €	400 €	400 €
CHEQUE CAUTION VIDEO-PROJECTEUR	300 €	300 €	300 €	300 €

ATTESTATION D'ASSURANCE FOURNIE oui non CLASSEUR SECURITE INCENDIE REMIS oui non

Fait à Chaillé-les-Marais, le

Le Locataire,

Le Responsable,

MAIRIE
de
CHAILLE-LÈS-MARAIS

85 450

BP n°12 - Rue du 11 Novembre

☎ 02.51.56.72.98 - Fax. 02.51.56.77.67

Adresse e-mail : chaille-les-marais@wanadoo.fr

Site internet : www.mairie-chaillelesmarais.fr

INFORMATION **AUX LOCATAIRES DE LA SALLE DU PRE VERT**

Vous louez la salle du Pré Vert et vous allez être amené(s) à utiliser une sonorisation
ou à organiser des animations pour votre manifestation.

Nous vous demandons de bien vouloir **garder les portes fermées** afin d'éviter toutes nuisances sonores.

Nous tenons également à vous informer que vous devez **respecter les horaires prévus** pour toute manifestation, à savoir :
« **L'horaire limite d'utilisation est fixé à 1 heure du matin en semaine et jusqu'à 2 heures du matin les nuits du
vendredi au dimanche et la veille des jours fériés (sauf mariages : 3 heures) – arrêté Préfectoral N°02/DRLP/4/91
du 14 février 2002** »

(voir règlement intérieur remis lors de la signature du contrat de location)

Le Maire,
Guy PACAUD